

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Mai 2019**

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER – M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL - Mme Christelle HUNEAU.

**Absents excusés** : Mme Christine KUNERAT donne procuration à M. Daniel PERLATI – M. Dominique LE PEMP donne procuration à M. Christophe LEYENDECKER - M. Didier JACQUES donne procuration à M. Patrick GRASSER - Mme Valérie HASLMEIER donne procuration à Mme Martine GERGAUD - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 13

**N° 2019-022 – Budget général 2019 – Décision modificative n° 1**

- Considérant les crédits prévus au budget général 2019 ;
- Considérant l'erreur de saisie au niveau du chapitre à corriger article 1641 (emprunt - remboursement du capital) ;
- La Commune a adhéré à un groupement de commande concernant la géolocalisation des réseaux enterrés. Un devis de géolocalisation du réseau d'éclairage public qui sera inférieur à 20 000 € est en cours. Les crédits nécessaires doivent figurer au budget.
- Le périscolaire souhaite une vitrine extérieure. Ce matériel est subventionnable par la CAF

Modifications proposées :

Investissement dépenses		Investissement recettes
1641 / 041	- 49 200 €	
1641 / 16	+ 49 200 €	
2313 / 303	- 20 000 €	
2151 / 307	+ 20 000 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications proposées
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat d'une vitrine extérieure au périscolaire

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 21 mai 2019

Pour copie conforme,  
Illange, le 21 mai 2019

